

Déclaration SFDR de niveau élevé

Bien que les facteurs de durabilité et l'évaluation des risques liés au développement durable soient déjà profondément intégrés dans les processus d'investissement de Candriam, la nouvelle réglementation exige surtout des ajustements en matière de communication et d'information juridique sur les investissements durables de ses produits.

Classification : produits de l'article 8 et de l'article 9

Afin de distinguer les produits selon leurs stratégies d'investissement durable, SFDR définit deux catégories de produits financiers durables.

L'article 8 désigne les produits financiers qui promeuvent « **entre autres, les caractéristiques environnementales ou sociales** ». Il s'agit d'une vaste catégorie destinée à englober de nombreuses stratégies d'investissement durable qui intègrent les critères ESG dans l'analyse d'investissement et le processus décisionnel d'investissement.

L'article 9 du SFDR se concentre sur les produits financiers ayant un « **objectif d'investissement durable** ».

Candriam a examiné l'ensemble de sa gamme de produits financiers et les a classifiés en fonction de la manière dont ils intègrent les facteurs de durabilité dans leurs décisions d'investissement. Deux aspects connexes, mais distincts ont été pris en compte à ce stade :

- (i) dans quelle mesure l'éventail des facteurs durables est-il intégré dans le processus décisionnel ?
et
- (ii) Quel impact ces considérations ont-elles sur le processus décisionnel d'investissement ?

Ce premier exercice de classification a montré clairement qu'un large éventail de produits devrait être considéré comme des produits de l'article 8 ou de l'article 9. Dans certains cas, les produits concentrent leurs investissements sur les émetteurs les plus performants du point de vue du développement durable, en utilisant des facteurs ESG importants pour classer les émetteurs et définir un univers d'investissement approprié. Dans d'autres cas, les facteurs ESG sont utilisés pour sélectionner des émetteurs qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un objectif de durabilité donné.

Cette dernière approche se trouve dans la gamme centrale de produits de développement durable de Candriam, ainsi que dans ses produits thématiques spécifiques.

Prise en compte des critères ESG par les produits financiers

Les gérants de portefeuille intègrent des critères durables dans leurs processus et décisions d'investissement afin de **mieux évaluer les risques et les opportunités** pour chaque émetteur. Cette approche d'intégration ESG impacte l'analyse fondamentale et de crédit des émetteurs, la valorisation et impacte la construction finale du portefeuille.

Analyse des activités de l'entreprise	Analyse des parties prenantes
Changement climatique Ressources et déchets Numérisation et innovation Santé et bien-être Evolution démographique	Investisseurs Environnement Capital humain Clients Société Fournisseurs

L'analyse des activités des entreprises évalue l'exposition de l'entreprise (services/produits, zones de production, segments de marché, etc.) aux grands enjeux de développement durable. Ces défis sont des tendances de long terme susceptibles d'influencer considérablement l'environnement économique dans lequel évoluent les entreprises et de déterminer les futurs défis du marché ainsi que les opportunités de croissance à long terme. Candriam a identifié cinq défis majeurs, dont le changement climatique.

L'analyse des parties prenantes évalue la capacité d'une entreprise à intégrer les intérêts des parties prenantes dans sa stratégie d'investissement à long terme, dans la mesure où il s'agit d'une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise. Les six catégories de parties prenantes comprennent les investisseurs, les employés, les clients, les fournisseurs, la société et l'environnement.

Dans le cadre de cette analyse, l'implication éventuelle des entreprises dans des activités controversées couvertes par la **politique d'exclusion** de **Candriam** applicable est également examinée. La violation potentielle des principes du Pacte mondial des Nations Unies est également examinée..

En ce qui concerne le soutien à l'action de collecte des gestionnaires et détenteurs d'actifs, Candriam s'associe à d'autres investisseurs pour obtenir un plus grand levier en appelant les parties prenantes à agir de manière responsable. Vous trouverez sur le site de Candriam le lien suivant : **politiques d'engagement et de vote de Candriam** and **dernier rapport annuel de Candriam sur les activités de gérance d'entreprise**.

Candriam a mis au point un cadre exclusif évaluant la durabilité des **émetteurs d'obligations souveraines** en fonction de leur performance sur 4 dimensions : environnementale, sociale, humaine et économique. Plus d'informations sur ce cadre sont disponibles dans le **Code de transparence ISR respectif**.

Pour les directives d'investissement spécifiques applicables aux produits classés par Candriam comme produits de l'article 8 ou de l'article 9, veuillez-vous référer au **Code de transparence ISR** des produits respectifs qui propose un tableau énumérant les produits disponibles relevant de l'article 8 et de l'article 9.

Équipe et ressources ESG

Depuis 25 ans, Candriam développe une expertise en analyse ESG grâce à son équipe dédiée. L'équipe est composée d'analystes spécialisés dans des secteurs spécifiques, l'analyse souveraine et les activités d'engagement actif. L'équipe a développé sa propre méthodologie d'analyse ESG appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales.

Pour plus d'informations sur l'équipe et les ressources dans le cadre du processus d'analyse et d'investissement ESG, veuillez-vous référer aux Codes de transparence ISR, section 3.2.

LA GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ CHEZ CANDRIAM

La durabilité est intégrée dans le modèle économique de Candriam et fait partie intégrante de sa culture. L'entreprise a pour objectif d'équilibrer les comportements responsables vis-à-vis de ses parties prenantes avec les synergies entre les activités ESG et les activités d'investissement financier traditionnelles, ainsi qu'avec son rôle en matière d'engagement environnemental et sociétal.

Candriam cherche à assurer la transparence grâce à son Rapport annuel d'entreprise sur le développement durable (CSR). La dernière version est disponible sur notre [site dédié](#).

Le **Comité stratégique du Groupe** (GSC) de la société évalue régulièrement les défis liés au développement durable afin de déterminer comment Candriam doit gérer ses relations avec les parties prenantes et comment elle doit adapter son modèle et ses pratiques économiques à tous ces défis à long terme.

En particulier, la gouvernance suivante des activités d'investissement durable a été définie:

- **Comité stratégique de durabilité** : le CSG, soutenu par les experts en critères ESG et de RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques de l'investissement ESG et de la RSE.
- **Comité des risques liés au développement durable** : il rend compte au CSG et évalue la réputation de l'entreprise et les risques financiers en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des entreprises et des pays controversés pour toutes les activités de Candriam.
- **Comité de vote par procuration** : fournit des orientations stratégiques sur les meilleures pratiques en matière de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- **Institut Candriam pour le développement durable** : supervise le programme de philanthropie et d'impact communautaire de Candriam, grâce au soutien d'initiatives en matière de recherche et d'éducation ESG et dans le domaine de l'impact social.

GAMME DE PRODUITS COUVERTE PAR L'ARTICLE 8 OU L'ARTICLE 9 DU SFDR

Un certain nombre de produits ayant les stratégies d'investissement suivantes ont été classés comme **produits de l'article 9** :

Classe d'actifs	Stratégie du produit	Lien vers les Codes de transparence pour plus d'informations sur l'approche d'investissement et les objectifs d'investissement durable
Actions diversifiées	Monde Europe Zone euro Amérique du Nord Pacifique	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9
	Marchés émergents	Stratégies ISR marchés émergents de Candriam relatives à l'article 9
Thématique actions	Changement climatique Économie circulaire	Stratégies thématiques de Candriam relatives aux articles 8 et 9
Obligations diversifiées	Obligations d'entreprise en euro Obligations mondiales Titres mondiaux à haut rendement Marchés émergents	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9
Allocation d'actifs	défensive	Stratégies durables centrales de Candriam relatives à l'article 9

Les produits Candriam listés ci-dessous font partie de ceux qui ont été classés en **produits de l'article 8** :

Classe d'actifs	Stratégie du produit	Lien vers le Code de transparence pour plus d'informations sur l'approche d'investissement et les caractéristiques ESG
Actions diversifiées	Zone euro ETF indice Smart beta Marchés émergents	Actions de Candriam relevant de l'article 8, stratégies obligations et multi-actifs Stratégies d'indice de Candriam relevant de l'article 8 Stratégies ETF ISR relevant de l'article 8
Thématique actions	Oncologie Démographie Innovation Qualité optimale	Stratégies thématiques de Candriam relevant des articles 8 et 9 Stratégies d'innovation européenne et de qualité optimale de Candriam relevant de l'article 8
Obligations diversifiées	Marchés émergents Euro à court terme Euro à long terme Convertible Rendement total Duration courte sur l'inflation Obligation souveraine durable en euro	Actions relevant de l'article 8, stratégies obligations et multi-actifs Stratégies ETF ISR relevant de l'article 8 Stratégies d'indice de Candriam relevant de l'article 8

RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour plus d'informations sur la manière dont les risques liés au développement durable sont identifiés, surveillés et intégrés dans le processus décisionnel d'investissement, consultez la [Politique sur les risques liés au développement durable](#).

Luxembourg - Bruxelles - Paris - Londres



Amsterdam - Dubaï - Francfort - Genève - Zurich - Madrid - Milan - New-York



140 Mds €

d'actifs sous gestion
au 31 décembre 2020



570

experts
à votre service



25 ans

Leader dans
l'investissement responsable

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds y inclue la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.